Région du Centre

épartement de la Mefou et Afamba

Commune d'Afanloum

Secrétariat Général

BP 50 ESSE,
Email : commune_afanloum@yahoo.fr

République du Cameroun
Paix – Travail – Patrie

VILLE D'AFANLOUM

DECISION MUNICIPALE N° 020 /DM/CAFAN/SG/24 PORTANT ATTRIBUTION DE APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09 AONO/SG/CIPM/2024 DU 29-04-2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

- **LOT1 : CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE QUATRE LATRINES A L'EP : MEVAMEBOTO, ETHO, NSANAKAOO**

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

Vu la constitution ;
Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;
Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;
Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry** Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;
Vu La loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/449 du 1er Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;
Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection **de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum ;**
Vu la décision N° 000359/CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022 portant désignation du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune d'Afanloum ;
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du 10 JUIN 2024 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;
Vu la proposition d'attribution du 18 juin 2024.
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
Considérant les prévisions budgétaires ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE1ER : le soumissionnaire, attributaire objet du DOSSIER APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09 AONO/SG/CIPM/2024 DU 29-04-2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

LOT1 : CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE QUATRE LATRINES A L'EP : MEVAMEBOTO, ETHO, NSANAKAOO; *est le suivant*

Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
1	ROLUX SARL	10.460.610	Trois (03) Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera/-

Afanloum : 18 JUIN 2024

LE MAIRE

Meyanga Marie Angèle épse Noah
Maire

Ampliations :

- *DDMAP-MAF ;*
- *ARMP-CE.*
- *CIPM-CAFAN ;*
- *ATTRIBUTAIRE ;*